

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Le Maire de La Brée les Bains,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°201711009 du 8 novembre 2017 relative à la détermination « des ratios promu-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2021/041 en date du 25 juin 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} juillet 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	BOUILLY Karine	Adjoint administratif territorial	4 avril 2024

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	MARTIN Mathieu	Adjoint technique territorial	1 ^{er} mars 2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

Article 2 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en Mairie
- Transmis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à La Brée les Bains, le 25 mars 2024

Le Maire,



Philippe CHEVRIER